

Annexe C7

Circulaire n°2024-004 du 11/01/2024

Titre : Conditions de promouvabilité à remplir au 1er janvier 2024

LISTES D'APTITUDE	CORPS D'ORIGINE	DUREE DE SERVICES	REFERENCES STATUTAIRES : Décret n° 85-1534 du 31/12/1985 modifié
IGR	IGE	Neuf ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie A	Article 14
IGE	ASI	Neuf ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie A	Article 25
ASI	TECH RF	Huit ans de services publics dont trois ans au moins en catégorie B	Article 34
TECH	ATRF	Neuf ans de services publics	Article 42